

Commune de ROULANS

Date de convocation : 19/03/2003

Date d'affichage : 03/04/2003

Séance du Jeudi 27 mars 2003

Le conseil municipal régulièrement convoqué en date du 19 mars 2003, s'est réuni en Mairie de ROULANS, le jeudi 27 mars 2003 à 20 heures 30 sous la présidence du Maire, Monsieur JACQUOT Alain.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux .

ORDRE DU JOUR**Assainissement rue de la charrière.**

Le maire rappelle qu'il était prévu dans un premier temps de réaliser simultanément aux travaux de voirie des réparations ponctuelles sur la canalisation unitaire existante pour remédier à quelques fuites constatées.

Or le passage caméra réalisé dans le cadre du schéma directeur d'assainissement en cours d'études a mis en évidence de nombreuses cassures.

Le coût des travaux étant déjà majoré par le fait que la conduite initiale est en amiante ciment, la commune a décidé, afin de limiter les dépenses de remplacer la canalisation existante en conservant la fonction unitaire.

Hors la DDAF nous demande de tenir compte au plus près des préconisations du schéma directeur d'assainissement en ce qui concerne la mise en séparatif progressive du quartier

Les travaux consistent en la pose de deux canalisations en PVC de diamètre 400 EP et 200 EU.

Après débats, le conseil municipal s'engage à réaliser et financer les travaux de réhabilitation du réseau de collecte de la rue de la Charrière avec transformation du réseau unitaire en séparatif.

Le montant des travaux est estimé à **115 412,59 € HT**.

Exposé du Maire du maire entendu, les modifications suivantes sont apportées au budget assainissement.

Section Investissement.

Dépenses : Art 215/32, 201 000 € - Total dépenses : 207 100 €.

Recettes : Art 1312, 91 000 €. Art 1068, 6273 € - Total recettes : 207 100 €.

Section Fonctionnement.

Art 002, 27 180 €.

Excédent global : 36 960 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette décision modificative.

Aménagement de trottoirs rue du collège

Le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à la création d'un trottoir (bordures hautes) rue du collège afin d'améliorer la sécurité des piétons coté impair de la rue

Le montant des travaux est estimé à 11 600 € HT (13 873,60 € TTC) par les services de l'équipement.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal s'engage à réaliser et à financer les travaux exposés ci-dessus de l'inscrire au BP Investissement 2003

Se prononce sur le plan de financement suivant :

| | |
|------------------|----------|
| ● Fonds libres : | 974 € |
| ● Emprunts : | 10 000 € |
| ● Subventions : | 2 900 € |

Sollicite le concours de la DDE pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre

Autorise le Maire à signer le marché et toutes pièces si rapportant dans la limite des crédits votés.

Budget Général :

Compte administratif 2002

Après présentation détaillée par le Maire en section de fonctionnement et d'investissement, le conseil municipal vote à l'unanimité le compte administratif comme suit :

| COMPTE ADMINISTRATIF 2002 | | | | |
|---|-----------------------|-------------------|-----------------------|-------------------|
| | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | |
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| Résultat 2001 | | 102 114,22 | 71 197,25 | 75 767,00 |
| Opérations 2002 | 465 978,92 | 526 634,16 | 156 826,02 | 38 754,05 |
| Totaux | 465 978,92 | 628 748,38 | 228 023,27 | 114 521,05 |
| Différence | + 162 769,46 € | | - 113 502,22 € | |
| EXCEDENT AU 31/12/2002.....49 267,24 € | | | | |

Maison des services du centre bourg

Le Maire relate à l'assemblée le contenu de l'étude préparatoire portant sur la création d'un édifice regroupant différents services publics liés aux écoles intégrant le périscolaire, la bibliothèque, un relais assistantes maternelles, plusieurs salles de réunions (don du sang, club Amitié, musique, ludothèque etc.) en remplacement du préfabriqué actuel.

Pour un coût estimatif global de **1 188 390 €** hors subvention et qu'il convient d'intégrer dans la projection financière établie pour les prochaines années.

Taxes directes locales pour 2003

Le maire communique à l'assemblée les taux d'imposition 2003 de la communauté de communes de Vaïte Aigremont qui vont représenter un nouveau produit fiscal à la

charge des Roulanais

Prenant en compte les grands investissements futurs (maison des services) cités ci-dessus tout en souhaitant limiter la note pour le contribuable le maire propose de réduire le produit fiscal attendu par la commune de 20 000 €. Cette recette communale passerait de 179 916 € à 155 916 €

Après débats, le Conseil accepte à la majorité (8 pour – 7 contre) cette proposition et fixe les nouveaux taux qui permettent d'atteindre le chiffre de 155 916 € comme suit

| | | | | |
|-----------------------|----------|---------|---|---------|
| Taxe d'habitation | Passe de | 7,66 % | à | 6,79 % |
| Taxe Foncier Bâti | Passe de | 11,44 % | à | 10,14 % |
| Taxe Foncier Non Bâti | Passe de | 29,42 % | à | 22,33 % |
| Taxe Professionnelle | Passe de | 9,54 % | à | 8,46 % |

Budget primitif 2003

Après présentation détaillée par le Maire, le Conseil Municipal approuve à la majorité (14 pour 1 contre) le budget primitif 2003 comme suit :

| BUDGET PRIMITIF 2003 | | | | |
|---|-----------------------|-----------------|-----------------------|-----------------|
| | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | |
| | <i>Dépenses</i> | <i>Recettes</i> | <i>Dépenses</i> | <i>Recettes</i> |
| Résultat 2002 | | 32 796 | 113 502 | |
| Excédent de fonctionnement 2002 affecté | | | | 129 973 |
| Virement du fonct à l'investissement | 75 383 | | | 75 383 |
| Opérations 2003 | 440 366 | 565 259 | 273 630 | 181 776 |
| Totaux | 515 749 | 598 055 | 387 132 | 387 132 |
| Différence | + 82 306 € | | 0 € | |
| EXCEDENT DU BUDGET PRIMITIF.....82 306 € | | | | |

Budget Annexe Prévisionnel de Lotissement

Le Maire soumet à l'assemblée le projet du budget annexe prévisionnel du lotissement Champonot le conseil approuve à la majorité le budget annexe prévisionnel de lotissement comme suit.

| | Dépenses | Recettes | |
|------------------------|-----------------|-----------------|--------------|
| Acquisitions foncières | 100 991 | | |
| Frais d'actes | 4 300 | | |
| | | 105 291 | Emprunts |
| Total | 105 291 | 105 291 | Total |

Programme forestier

Le Maire informe le Conseil Municipal du résultat de la vente de coupe de bois à Pontarlier (adjudication du 18 mars 2003 concernant les parcelles 32 à 36-26-11^E-12) pour le compte de la commune. La recette s'élève à 4 085 € (2500 € prévus au BP).

Et propose en remplacement des coupes vendues ci-dessus un peuplement comprenant 1100 plans de mélèze d'Europe 30/50 de 2ans, pour la somme de 1080 € et d'inscrire cette dépense au budget investissement 2003

Le Conseil Municipal approuve le programme et autorise le Maire à signer toutes les pièces concernant sa réalisation.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
A. JACQUOT

-

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
A. JACQUOT

